

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 février 2021

Date d'affichage 19 février 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210224-DEL_21_02_24_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT QUATRE FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Françoise PELLODI, Mme Olivia JAMAIN, M. Gaëtan THOMAS, M. Christophe BISI, M. Thierry BODIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Emmanuel VIGNERON.

Excusés : M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Emmanuel VIGNERON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CESSION DE TERRAIN DANS LA ZONE DU GAILLON – BATIMENT T5

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Monsieur le Maire informe que La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise est en contact avec un prospect qui souhaite se porter acquéreur du bâtiment T5 dans la zone du Gaillon à La Ferté-Bernard.

Considérant qu'afin de pouvoir procéder à cette cession et au regard du découpage parcellaire envisagée pour cette vente, il est nécessaire de céder le pourtour du bâtiment à La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Pour ce faire, les services de France Domaine ont été consultés et ont estimé ce terrain à 6,5 € HT le m².

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise devra également consentir un droit de passage permanent à la Ville de La Ferté-Bernard pour l'accès et l'entretien du fossé en fond de parcelle.

Après en avoir délibéré,

PRENDRE ACTE de vendre à La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise le terrain cadastré AB n°302 pour une contenance de 6 896 m²,

PRENDRE ACTE que la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise consentira un droit de passage permanent à la Ville de La Ferté-Bernard pour l'accès et l'entretien du fossé en fond de parcelle,

FIXE son prix de vente à 6,5 € HT le m² soit 44 824 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints,

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître ALIX-CHAPDELAIN Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur,
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette cession.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU